

Conseil d'administration du 10 décembre 2014

Relevé des délibérations

*

1. Programme de travail de l'Université Sorbonne Paris Cité pour 2015

Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la note de présentation et du tableau des projets, approuve le programme de travail de USPC pour 2015.

Vote : unanimité

2. Pilotage de l'Idex

Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance des documents présentés :

- 1) Approuve le dispositif de pilotage de l'Idex ;
- 2) Donne délégation au Président de la Comue aux fins de procéder à la nomination par voie de notification, sur proposition du Conseil des membres :
 - De 7 directeurs délégués et 2 chefs de service auxquels sera attribuée une rémunération complémentaire d'un montant brut mensuel de 1 000 € ;
 - De 4 préfigurateurs de pôles auxquels sera attribuée une rémunération d'un montant brut mensuel de 800 €;
 - De 10 chefs de projets auxquels sera attribuée une rémunération d'un montant brut mensuel de 300 €.

Vote : unanimité-moins 2 absentions

3. Procédure de notification des crédits Idex

Le conseil d'administration après en avoir pris connaissance, approuve la procédure permettant au président de USPC de notifier des crédits aux établissements dans le cadre de la mise en œuvre du projet USPC.

Vote : unanimité

4. Procédure de signature de conventions internationales

Le conseil d'administration, après en avoir pris connaissance, autorise le président de USPC à signer des conventions avec des partenaires étrangers, dans le cadre de la procédure décrite dans la note 9.

Vote : unanimité

5. Décision budgétaire modificative n°2

Le conseil d'administration approuve la DM n°2 au Budget 2014 :

- portant diminution de la ligne de dépenses « Vie universitaire et de campus » de 1 000 000 € ;
- portant diminution de la ligne de dépenses « Diffusion des connaissances et valorisation » de 295 589 € ;
- portant diminution de la ligne de recettes au titre de la subvention Idex de 1 000 000 € soit un montant total de 1 869 900 € incluant les frais de gestion ;
- portant diminution de la ligne de recettes au titre des « Autres financements » de 259 336 €, soit un montant total de 1 987 474 € ;
- portant diminution du prélèvement sur fonds de roulement de 36 253 € soit un montant total de 164 010 €.

Vote : unanimité

6. Présentation du BP 2015

Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance des documents budgétaires et comptables à l'appui du projet de budget 2015, approuve le budget primitif d'un montant de **4 071 386 €** assorti d'un prélèvement sur Fonds de roulement de **41 900 €**.

Le conseil d'administration approuve le plafond d'emploi de l'établissement qui s'élève à **15.22 ETPT** pour 2015.

Vote : unanimité

7. Répartition des cotisations des établissements membres au titre de l'année 2015

Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance des documents présentés :

- Approuve le montant total des cotisations des établissements à hauteur de 305 000 € pour l'année 2015 ;

Approuve la clé de répartition des cotisations en fonction de la part respective des établissements dans la constitution du collège de délégués pour l'élection au conseil d'administration de la Comue.

Vote : unanimité

8. Mise en œuvre du doctorat USPC

Le conseil d'administration, après en avoir pris connaissance, approuve la répartition des compétences entre les établissements membres et USPC, telle que décrite dans la note de présentation (doc. 15).

Vote : unanimité

Le Président,

Jean-Yves Mérimodol


